

Où vous informer ?



- **DREUX 1** • 5, rue Henri Dunant - Tél. 02 37 65 82 00
- **DREUX 2** • 5, rue Henri Dunant - Tél. 02 37 65 82 00
- **DREUX 3** • 5, rue Henri Dunant - Tél. 02 37 65 82 00
- **NOGENT-LE-ROTROU** • 58, rue Gouverneur - Tél. 02 37 53 57 31
- **CHARTRES 1** • 49, rue des Chaises - Tél. 02 37 20 14 72
- **CHARTRES 2** • 29-31, rue Nicole - Tél. 02 37 23 52 22
- **CHARTRES 3** • 39, rue des Vieux Capucins - Tél. 02 37 20 14 71
- **CHARTRES 4** • 29-31, rue Nicole - Tél. 02 37 23 52 19
- **CHÂTEAUDUN** • Maison départementale des solidarités
1, place du Phénix - Tél. 02 37 44 55 70

Le Conseil général et vous

Composé de 29 conseillers généraux élus pour 6 ans, avec un budget de 480 M€* et plus de 2000 agents, le Conseil général agit tous les jours au service des 428 933 Euréliens**.

- **SOLIDARITÉ**
familles (femmes enceintes, petite enfance...) • personnes âgées et handicapées • protection de l'enfance en danger personnes en difficulté, insertion
- **ROUTES, TRANSPORTS**
+ de 7600 km de routes départementales • Transbeauce transports scolaires
- **ÉDUCATION**
collèges (restaurants scolaires, équipement des classes, entretien et rénovation des bâtiments) • actions pour la réussite scolaire • Pôle universitaire d'Eure-et-Loir
- **ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE**
développement durable, eau, déchets, cadre de vie aménagement foncier (ex-remembrement) • énergies renouvelables (éolien, solaire, biocarburants, biomasse)
- **AIDES AUX COMMUNES**
financement de travaux et d'équipements • soutien technique
- **EMPLOI, ÉCONOMIE, LOGEMENT**
accueil des entreprises • aide à la construction de logements • développement de secteurs porteurs d'emploi Espaces Cyber Emploi
- **ASSOCIATIONS, SPORTS, CULTURE**
aide aux clubs sportifs • subventions aux associations soutien aux bibliothèques • spectacles, festivals...

* Budget primitif 2013
** Population légale 2013

CONSEIL GÉNÉRAL D'EURE-ET-LOIR

1, place Châtelet - CS 70403 - 28008 CHARTRES cedex
Tél. : 02 37 20 10 10 - www.eurelien.fr



EURELIEN.FR/PMI

La protection maternelle et infantile

LE DÉPARTEMENT,
À VOS CÔTÉS,
TOUS LES JOURS



La PMI : des réponses à vos besoins

La **protection maternelle et infantile (PMI)** est une mission du Conseil général assurée par des **professionnels** (médecins, sages-femmes, psychologues, infirmières-puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, secrétaires) chargés d'évaluer les risques et de mettre en place des **actions de prévention** médicale, psychologique et sociale, d'accompagnement, et d'éducation **pour la santé en faveur des futures mères et des enfants de moins de six ans.**

Vous attendez un enfant...

Des sages-femmes ou des médecins peuvent effectuer un **suivi de votre grossesse**, ou un accompagnement, soit en consultation dans les centres de PMI, soit directement à votre domicile, et ceci en liaison avec votre médecin.

Les sages-femmes répondent aux questions que vous vous posez et organisent aussi des **séances de préparation à la naissance et à la parentalité.**

Pour une écoute, des conseils, un soutien à l'allaitement maternel, contactez :

« Allo, allaitement 28 » au **02 37 20 14 84.**

+ La PMI propose des consultations spécialisées de lactation, ouvertes à tout le département. Pour tout renseignement vous pouvez joindre le **02 37 23 52 21.**



Votre enfant a moins de 6 ans...

Dès sa naissance, des **infirmières-puéricultrices** sont à votre disposition **pour vous rencontrer et vous conseiller** (allaitement, soins aux nourrissons, alimentation) à votre domicile ou en centre de PMI.

Des **consultations médicales de prévention, ouvertes à tous**, vous sont proposées (suivi du développement de l'enfant, dépistage des difficultés, éducation à la santé, vaccinations, etc.)



La Protection maternelle et infantile, pour la santé en faveur des futures mères et des enfants de moins de 6 ans



Vous souhaitez faire garder votre enfant...

La PMI garantit la **qualité des modes d'accueil** par l'agrément, la **surveillance et le contrôle des assistantes maternelles**, mais aussi les avis techniques concernant les établissements d'accueil de jeunes enfants (multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderie et centres de loisirs).

Vous pouvez contacter le service de PMI de votre circonscription pour vous aider dans le choix d'un établissement.



Votre enfant entre à l'école maternelle...

Conformément à la loi, un **bilan de santé** est organisé au sein des **écoles maternelles** par le service de PMI.

Il permet, en présence des parents, de s'assurer du **bon développement** physique, psychomoteur et affectif de l'enfant, de vérifier le **calendrier vaccinal**, de dépister des déficiences, et de conseiller le cas échéant une prise en charge adaptée.



Vous vous posez des questions en matière de contraception et de sexualité...

Les équipes (médecins, sages-femmes, infirmières, conseillères conjugales) des **centres de planification et d'éducation familiale** (accueil anonyme) et des consultations de PMI informent, effectuent des suivis, et conseillent **gratuitement** dans un **cadre confidentiel** les adolescents, les futurs parents et les couples sur la sexualité, la contraception et les infections sexuellement transmissibles (IST).

Les centres effectuent le dépistage des IST et notamment du VIH.